



Réunion du comité syndical du 1^{er} avril 2025

Procès-verbal synthétique

Faute de quorum lors de la séance du 19 mars 2025 à laquelle les membres du comité syndical avaient été régulièrement convoqués par convocation en date du 13 mars 2025, le Comité Syndical s'est à nouveau réuni le 1^{er} avril 2025 à 18 h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin (Salle Piette) suite à la convocation qui a été envoyée à ses membres le 20 mars 2025.

Délégués titulaires présents : Valérie BIEGALSKI, Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Marcello DELLA FRANCA, Charly MEHAIGNERY

Délégués suppléants présents : François PASQUALINO, Tony FRANCONVILLE, Agnès LEVANT

Procuration : Mme Edith BLEUZET a donné procuration à M. Marcello DELLA FRANCA

Excusés : Frédéric ALLOI, Alain BAVAY, Cécile BOURDON, Philippe KEMEL, François LEMAIRE, Emilie LE TORIELLEC, Yves TERLAT, Christian MUSIAL, Philippe VANTORRE, Sophie RUSIN.

Absents : Latifa AIT ABDERRAFII, Steeve BRIOIS.

Etaient également présents :

Pour le syndicat mixte : Patrice DELATTRE, Directeur ; Lucie MENDES, chargée de mission ; Frédérique THIBERVILLE, assistante administrative ; Chloé VERGNAUD, chargée d'études ; Olivier VERGNAUD, chargé de communication ;

En préambule, le **Président** souhaite la bienvenue aux membres du Comité Syndical.

M. Charly MEHAIGNERY est désigné secrétaire de séance. Il procède à l'appel nominatif des membres du comité et la séance est ouverte.

Le procès-verbal du Comité Syndical du 5 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

1. Clôture de l'exercice 2024

1.1 Approbation du compte de gestion 2024

Le Président présente les principaux éléments du compte de gestion établi par le trésorier en précisant que ceux-ci concordent strictement avec le compte administratif.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité

1.2 Approbation du compte administratif 2024

Les montants des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement et d'investissement, et le résultat de clôture apparaissant au compte administratif de l'exercice 2024 (322 831.80 €), ainsi que les variations marquantes par rapport aux exercices précédents, sont présentés. Cette présentation ne fait pas l'objet de remarques de l'assemblée.

Conformément aux règles en vigueur, le Président quitte la séance et Mme Michèle CARBONNIER soumet au vote du compte administratif de l'exercice **qui est approuvé à l'unanimité.**

1.3 Affectation du résultat de l'exercice 2024

Au regard du compte administratif de l'exercice 2024, il apparaît que le besoin de financement est négatif et qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation en section d'investissement.

Le projet de délibération est approuvé à l'unanimité.

2. Vote du Budget Primitif de l'exercice 2025

Le Président indique que les prévisions budgétaires s'inscrivent dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires présenté lors de la séance du 5 février 2025 du comité syndical. Il précise aussi qu'elles intègrent le résultat de l'exercice précédent. Il explicite ensuite les différentes lignes de dépenses de 2025 et indique le montant attendu des participations des EPCI membres du syndicat mixte. En résumé, la section de fonctionnement s'équilibre à 294 301,92 € tandis que la section d'investissement s'équilibre à 294 071,88 €.

Le projet de délibération est approuvé à l'unanimité.

3. Délibérations diverses

3.1 Revalorisation de la contribution au régime de prévoyance et de santé

Le Président rappelle le régime de prévoyance dont disposent les agents à temps complet en précisant le montant de la participation du syndicat mixte telle que fixée par délibération du comité syndical du 6 décembre 2012.

Au regard notamment des dispositions de la loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique, il propose que le syndicat mixte revalorise la participation à la protection sociale de ses agents en matière de complémentaire santé selon un montant établi suivant le revenu fiscal et en matière de prévoyance à hauteur de 21,00 €.

Le projet de délibération est approuvé à l'unanimité.

3.2 Revalorisation de la valeur du chèque-déjeuner

Le Président rappelle que les conditions de financement du titre restaurant ont été fixées par délibération du 12 mars 2024. Il propose aux Membres du Comité syndical de revaloriser la valeur faciale des titres restaurants aux agents du syndicat mixte à compter d'avril 2025 et à hauteur de 8,50 € en maintenant inchangée la part employeur.

Le projet de délibération est approuvé à l'unanimité.

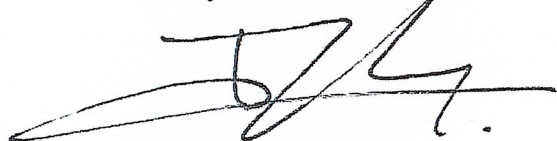
3.3 Subvention annuelle à l'amicale du personnel

Le **Président** soumet au vote l'attribution d'une subvention de 700 € (dont 100 euros dédiés à l'achat des cadeaux de Noël des enfants) à l'amicale du personnel de la CAHC afin que le personnel à temps plein du syndicat mixte puisse être membre de cette amicale.

Le projet de délibération est approuvé à l'unanimité.

*L'ordre du jour étant épuisé, le **Président** lève la séance à 19h15.*

Charly MEHAIGNERY



Secrétaire de séance

Marcello DELLA FRANCA



Président